

Démarche qualité

L'Ipst-Cnam est référencé Datadock



La loi du 5 mars 2014 confie à tous les financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent, pour améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation.

En répondant aux critères du décret, l'Ipst-Cnam a prouvé sa capacité à donner des formations de qualité et se trouve ainsi référencé sur le catalogue des financeurs de la Formation Professionnelle.

L'Ipst-Cnam est certifié par FCU-Véritas



En juillet 2018, l'Ipst-Cnam a obtenu la certification qualité FCU-Veritas, délivrée par le Bureau Veritas certification.

Cette certification, décernée aux services en charge de la formation continue au sein des universités, permet aux établissements d'enseignement supérieur de rentrer dans le cadre des exigences qualité prescrites par la réforme de la formation professionnelle de 2014 et d'être ainsi éligibles aux systèmes de financement de la formation continue.

Cette certification porte sur les engagements suivants :

- Informar, accueillir, orienter et accompagner un candidat.
- Entretenir le lien après la prestation.
- S'appuyer sur des personnels compétents et des moyens performants.
- Accompagner les responsables de formation et les intervenants dans le cadre de leurs prestations.
- Proposer des prestations adaptées aux partenaires.
- Améliorer en continu la prestation.

<https://mp.cnam.fr/demarche-qualite-1082778.kjsp?RH=1537174876624>